

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud
SÉANCE du 11 juillet 2017

Délibération n° 50-2017

Le conseil d'administration fixe à l'unanimité le tarif formation continue 2017-2018 de la licence professionnelle Maitrise de l'Énergie, de l'Électricité et du Développement Durable (LP ME2D2) – Parcours Gestionnaire des Énergies (EGC), en apprentissage à 9 400 €.

Membres en exercice :	30
Membres présents ou représentés :	17
Suffrages exprimés :	17
• Pour :	17
• Contre :	0
Abstention(s) :	0
N'ont pas pris part au vote :	0

Délibération adoptée.

Visa du Président



Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait :

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 20 juillet 2017

Document mis en ligne le : 20 juillet 2017